



**FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS**  
**AVIS N°23\_0731**

---

**A Marseille, le 08/06/2023**

**Direction Générale Adjointe « Transformer Nos Pratiques » / DSI**

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

**Consultation n°:23\_0731** - « Fourniture de matériels actifs de réseaux et sécurité informatiques et prestations associées ainsi que des prestations d'audit, d'assistance et de maintenance réseau et sécurité »

**Modification de l'article 2 « DOCUMENTS CONTRACTUELS »  
du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)**

Rédigé ainsi :

**Article 2 - DOCUMENTS CONTRACTUELS**

Par dérogation à l'article 4.1 du C.C.A.G. TIC , les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité décroissante :

- L'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes désignées ci-après :
- Annexe 1 Bordereau des Prix PlafondsBPP)
- Annexe 2 Protection des données et Politique de sécurité
- Annexe 3 Bordereau Des Remises sur Prix Publics Catalogues (BRPPC)
- le Mémoire technique
- Le présent cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le document intitulé Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)
- Le(s) catalogues et/ou liste des tarifs publics

Modifié ainsi :

**Article 2 - DOCUMENTS CONTRACTUELS**

Par dérogation à l'article 4.1 du C.C.A.G. TIC , les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité décroissante :

- L'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes désignées ci-après :
- Annexe 1 Bordereau des Prix Plafonds (BPP)
- Annexe 2 Protection des données et Politique de sécurité

- Annexe 3 Bordereau Des Remises sur Prix Publics Catalogues (BRPPC)
- Le présent cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le document intitulé Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)
- le Mémoire technique
- le(s) catalogues et/ou liste des tarifs publics
- le cahier des clauses administratives générales des marchés publics de techniques de l'information et de la communication , approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021.

La nouvelle version du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) est accessible sur la plateforme marchés publics de la Ville de Marseille - [marchespublics.mairie-marseille.fr](http://marchespublics.mairie-marseille.fr)

La Date Limite de Remise des Offres (DLRO) est maintenue au 25/07/2023 à 16H00.